

# Notre école

L'école d'Ernage est le siège administratif de l'école communale de Gembloux 1.

## Infrastructures :

Notre école, facilement accessible, accueille ses élèves dans un magnifique cadre de verdure.

L'école compte 4 classes primaires ainsi réparties : 1<sup>ère</sup> primaire, 2<sup>ème</sup> primaire, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires (en grande partie dédoublées) et 5<sup>ème</sup>/6<sup>ème</sup> primaires.

## Horaire :

- Le matin : de 8H30 à 12H05 ;
- L'après-midi : de 13H30 à 15H25.

## Garderies :

- Le matin : de 7H00 à 8H15 ;
- L'après-midi : de 15H30 à 18H00 ;
- Le mercredi : de 12H15 à 18H30 (garderie décentralisée à l'école communale de Grand-Leez).

## Repas :

- Organisés en 2 services (petits et grands)
- Repas chauds diversifiés et équilibrés
- Potages

Les repas sont produits selon un cahier des charges strict, reprenant des demandes précises pour des produits de qualité, des fruits et légumes, frais et de saison. Des contrôles sont prévus, pour valider le respect des différents critères.

## 2<sup>ème</sup> langue :

- Cours de néerlandais :
  - une heure par semaine, de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> primaire ;
  - deux heures par semaine, en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires.

## Piscine et gymnastique :

- Une semaine sur deux : piscine (1H) et gymnastique (1H)/gymnastique (2H)

▪

## Ecole des devoirs :

Une école des devoirs de qualité est organisée les lundis, mardis et jeudis.

- coût : 70 centimes le  $\frac{1}{4}$  d'heure ;
- responsable : l'asbl Extracom.

## Notre projet d'établissement

## Introduction :

Ce projet d'établissement a été réalisé par l'équipe éducative de l'école communale de Grand-Manil en collaboration avec la direction.

Il précise les points suivants :

- nos priorités ;
- les autres points abordés en conformité avec les attentes ministérielles.

Afin d'évaluer plus aisément le travail accompli, le présent projet a été rédigé en articulation avec les critères définis dans le « rapport d'activités » présenté chaque année au **Conseil de participation** présidé par l'Echevin de l'Enseignement, comprenant le directeur, quatre représentants des enseignants, quatre représentants des parents, quatre représentants des conseillers communaux ainsi que quatre représentants de personnes faisant partie du monde économique et associatif.

## Nos priorités :

Notre école privilégie 4 grands axes:

1. **Une école de proximité et de bien-être**
2. **La verticalité**
3. **Des « racines et des ailes »**
4. **En route vers le numérique**

*Concrètement :*

### 1. Une école de proximité et de bien-être

- chaleureuse ;
- qui œuvre en collaboration avec les parents ;
- dont l'équipe communique et consacre du temps pour aider l'enfant à se former sur le plan scolaire, mais aussi sur le plan affectif et moral ;
- où l'organisation de l'espace et d'activités diversifiées visent le bien-être de l'enfant :
  - un temps pour les petits et pour les grands pendant midi ;
  - la possibilité de lire ou de jouer à un jeu de société pendant les récréations pluvieuses ;
  - un grand jardin où les enfants peuvent se défouler par temps sec ;
  - le football (dans le grand jardin uniquement) ;
  - ... ;
- où une place est laissée aux initiatives et à l'inventivité des enfants.

### 2. La verticalité

Seul le cycle primaire est organisé à l'école communale d'Ernage.

Malgré la différence de réseau, notre école travaille en étroite collaboration avec l'équipe éducative de l'école maternelle libre du village.

- activités communes à la 3<sup>ème</sup> maternelle de l'école libre et aux 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires de l'école communale ;
- activités communes présentées sous forme d'ateliers verticaux de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire, avec le renfort d'un enseignant supplémentaire afin de former de plus petits groupes ;
- exploitation de thèmes communs de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire ;
- mise en place d'une farde de synthèses qui suit l'enfant durant sa scolarité ;
- cahiers d'orthographe et de géométrie qui suit l'enfant de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> primaire ;
- excursions et visites ;
- sorties culturelles ;
- préparation des fêtes et soupers.

### 3. « Des racines et des ailes »

*Comprendre le monde autour de nous, hier et aujourd'hui, pour se construire citoyen de demain en partant de l'histoire et la géographie de notre environnement proche, **dont notre village.***

- l'école, de la cave au grenier ;
- notre village : Mieux comprendre notre village en le parcourant :
  - plan, nom de rues,
  - recherche de traces du passé : fontaines, anciens commerces ... ;
  - ouverture aux us et coutumes d'ici et d'ailleurs : cuisine, folklore ... ;
- ouverture à la culture : visite d'expositions, écoute de musique du monde ... ;
- la vie quotidienne d'autrefois : témoignages, analyse de documents.

### 4. En route vers le numérique ...

“ Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables ” et “ assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale ”. Ces deux objectifs, définis par le décret-missions de 1997, passent notamment par une formation à l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Les TIC peuvent être utilisées comme un auxiliaire à l'apprentissage et ainsi permettre le développement d'autres compétences, d'autres disciplines scolaires que celles liées aux technologies et à l'informatique :

- utilisation du matériel numérique mis à disposition :
  - 1 ordinateur en P3
  - 1 ordinateur en P4
  - 2 ordinateurs en P5/P6
  - Photocopieuse/scanner/imprimante ;
- participation aux appels à projets afin d'augmenter nos moyens informatiques ;
- utilisation des fiches « Passeport TIC » ;
- formation des enseignants.

## Autres points abordés en conformité avec les attentes ministérielles :

1. les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé ;
2. les initiatives prises en matière de (d') :
  - a. rythmes scolaires,
  - b. animation culturelle ,
  - c. promotion des activités sportives,
  - d. divers ;
3. les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre ;
4. la politique de formation continue du personnel ;
5. la communication avec les parents ;
6. Les frais scolaires.

### ***Développement des points abordés***

#### 1. Les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé :

Notre école accorde une égale sollicitude à tous les enfants. Afin d'assurer la réussite des élèves et de les amener tous à la maîtrise des compétences des socles, différentes démarches sont mises en place :

- **pratique de l'évaluation continue qui permet de réguler l'apprentissage ;**
- Valorisation des réussites des élèves, encouragements ;
- Erreur acceptée comme composante positive de l'apprentissage ;
- Développement d'outils pédagogiques pour résoudre les difficultés d'apprentissage dès qu'elles se présentent et de garantir des résultats tout en s'adaptant aux rythmes d'apprentissage ;
- Pratique du tutorat ;
- **projet d'intégration : (choix discuté en équipe éducative) ;**
- Collaboration avec le PMS et ses partenaires ;
- Collaboration avec les parents.

#### 2. Les initiatives en matière de rythmes scolaires, animation culturelle, éducation à la citoyenneté, aux médias, à la promotion des activités sportives :

##### **a. Rythmes scolaires :**

- organisation de la journée en fonction du degré d'attention des élèves ;
- possibilité donnée à chaque enfant de réaliser un objectif défini selon un rythme de travail respectueux de chacun ;
- pratique d'une pédagogie différenciée respectant les rythmes d'apprentissage des élèves.

**b. Animation culturelle :**

- collaboration avec le centre culturel de Gembloux : animations en classe, théâtre, cinéma ;
- animations en école en fonction des propositions pour « toucher » à l'art, au théâtre, aux médias, aux sciences ... ;

**c. Promotion des activités sportives :**

- piscine tous les 15 jours ;
- journées sportives organisées, pour toutes les écoles communales, en fin d'année scolaire sur le site du centre sportif de l'Orneau.

**d. Divers :**

- Organisation de classes de dépaysement tous les deux ans ;
- Organisation d'un souper, fête d'Halloween/chasse aux œufs (une année sur deux) et d'une fancy-fair annuelle avec spectacle des enfants (une année sur deux)

3. Les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre :

**a. Passage du maternel au primaire :**

- concertations entre enseignants afin de favoriser la continuité des apprentissages ;
- utilisation des référentiels construits dans les écoles maternelles partenaires ;
- organisation d'activités en cycle 5/8 ;
- réunion d'informations concernant l'entrée des enfants à l'école primaire destinée aux parents des élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle des écoles partenaires.

**b. Passage du primaire au secondaire :**

- Meilleure collaboration entre l'enseignement fondamental communal et les écoles secondaires gembloutoises;
- Suivi des résultats des évaluations diagnostiques dans le secondaire : mise en place, si nécessaire, de stratégies d'apprentissage mieux adaptées;
- Informations données par le PMS aux élèves de 6<sup>ème</sup> primaire concernant le secondaire.

4. La politique de formation continue du personnel :

La formation continue est un outil indispensable qui doit soutenir les enseignants dans la complexité des situations éducatives qu'ils rencontrent.

Ainsi, en plus des trois conférences pédagogiques obligatoires dont les dates sont données dès qu'elles sont connues, les enseignants sont vivement encouragés à participer à des formations volontaires.

5. La communication avec les parents :

- communication Direction/Parents par mails (sauf documents à compléter) ;
- enseignants disponibles le matin et à la sortie des classes ;

- organisation de réunions individuelles lors de la distribution du bulletin précédant les vacances de Noël ;
- organisation d'entretiens personnalisés selon les besoins ;
- fardes de communication ;
- conseil de participation réunissant les représentants des parents, des enseignants, la direction et le pouvoir organisateur des écoles de Gembloux I (2 fois par an).

## 6. Les frais scolaires :

Un minerval de 70 euros maximum est demandé en début d'année.

Les frais couvrent :

- les piscines et autres activités sportives,
- les activités socio-culturelles,
- une excursion scolaire.

Les parents sont chaque fois prévenus de l'organisation et du coût des différentes activités.

Le solde sera versé début juillet.